



PROGRAMME DE FORMATION

NOM DE LA FORMATION : Pratique de la comptabilité approfondie

DESCRIPTION

Le comptable participe à l'enregistrement de l'ensemble des événements qui surviennent au quotidien : achats, ventes, TVA, investissements... Sa mission est de plus en plus orientée sur le contrôle des enregistrements davantage que sur la saisie des opérations. Pour mener à bien sa mission, le comptable doit comprendre la nature des informations collectées, les schémas comptables, l'incidence de la comptabilisation dans la présentation des états financiers et les risques liés à chaque nature d'enregistrement. Cette formation à la comptabilité générale explore les principaux processus amont de la comptabilité, elle vous apporte les connaissances et réflexes professionnels indispensables pour garantir des enregistrements comptables fiables conformes aux règles comptables.

OBJECTIFS :

- Comptabiliser et valider les opérations courantes d'achats, ventes et trésorerie.
- Traiter et comptabiliser la TVA.
- Traiter les acquisitions et sorties d'immobilisations.
- Enregistrer les opérations de financement et de placement.
- Effectuer les contrôles comptables courants.

POUR QUI : Comptable, employé comptable, aide-comptable et toutes personnes en charge de la comptabilité d'une entreprise

PREREQUIS : La participation à cette formation requiert la maîtrise des fondamentaux de la comptabilité ou d'avoir suivi la formation "Pratique de la comptabilité générale"

NIVEAU : Fondamentaux

DUREE : 3 jours (21 heures)

HORAIRE : jours de 9H à 12H et de 13H à 17H

Moyens pédagogiques : Powerpoint diffusé sur rétroprojecteur + paperboard, livret de formation et documentations techniques reprenant l'ensemble des points clés du programme remis au stagiaire en fin de session, synthèse et évaluation de la formation et remise d'une attestation de présence. Les parties consacrées à l'enregistrement des écritures se fera à l'aide du logiciel Ciel installé sur PC portable fourni par l'organisme de formation au stagiaire.

Moyens techniques : Salle équipée d'un rétroprojecteur et d'un tableau paperboard.

Moyens d'encadrement : Formateur titulaire d'un Master 2 en ingénierie Financière et Patrimoniale possédant une expérience professionnelle de plus de 9 ans dans le domaine de la finance et de la comptabilité.

Suivi de l'exécution : Signature par les stagiaires et le formateur des feuilles de présence et en fin de formation, une attestation de fin de formation individuelle sera remise au stagiaire.

Rythme : Continu Discontinu
Organisation pédagogique : Présentiel en « intra » Présentiel en « inter »
Lieu de formation : En centre Sur site client
Adresse de la formation :

DETAIL DU PROGRAMME

Demi-Journée 1 : Contrôler et comptabiliser les factures d'achat

- La facture : mentions obligatoires et modalités de transmission.
- Contrôler la conformité des factures.
- Comptabiliser et valider les imputations comptables.
- Traiter les frais accessoires sur achat.
- La comptabilisation des avoirs.
- Les opérations en devises.
- Les écritures de régularisation des achats :
 - Factures à recevoir ;
 - Charges constatées d'avance.

Demi-Journée 2 : Maîtriser les règles et enregistrer la TVA

- Le mécanisme de la TVA.
- La TVA sur les débits et sur les encaissements.
- Comptabiliser :
 - TVA déductible ;
 - TVA collectée ;
 - opérations auto-liquidées ;
 - TVA à payer.
- Contrôler ses comptes de TVA avec la déclaration.

Demi-journée 3 : Contrôler et comptabiliser les factures de ventes

- Enregistrer les opérations de vente.
- Les opérations en devises.
- Comptabilisation des impayés.
- Les écritures de régularisation des ventes :
 - Factures à établir ;
 - Produits constatés d'avance.

Demi-journée 4 : Traiter les opérations de trésorerie

- Le traitement des encaissements et décaissements.
- Les effets de commerce, les impayés.
- Les prêts et les emprunts.
- Les valeurs mobilières de placement.

Demi-journée 5 : Comptabiliser les opérations d'investissement

- Définition d'une immobilisation.
- Le coût d'acquisition ou de production d'une immobilisation.
- La comptabilisation des acquisitions.
- Les dépenses d'entretien et réparation : distinction entre charge et immobilisation.
- Les mises au rebut et les cessions.

Demi-journée 6 : Contrôler et justifier ses comptes

- Les principes d'un dispositif de contrôle interne comptable.
- La démarche de contrôle des comptes.
- Les différents types de contrôle comptable
- Mise en œuvre de contrôles.